



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Communiqué de presse – Vendredi 2 septembre 2016

NÉONICOTINOÏDES : À PEINE VOTÉE, L'ESPRIT DE LA LOI BIODIVERSITÉ BAFOUÉ

À peine la loi biodiversité a-t-elle votée, entérinant enfin l'interdiction des puissants neurotoxiques systémiques (néonicotinoïdes) à compter de 2018, que l'industriel Bayer propose le renouvellement de l'un d'eux et la mise sur le marché d'un nouveau dès 2017 ! Il s'agit du Gaucho 350 à base d'imidaclopride et d'une toute nouvelle préparation - Gaucho néo -, toujours à base d'imidaclopride, agrémentée d'un fongicide.

Des centaines d'études ont démontré les effets dévastateurs de cette molécule, particulièrement soluble et rémanente dans les milieux, non seulement sur les espèces étudiées de pollinisateurs mais aussi sur les services écosystémiques des invertébrés des sols et des milieux aquatiques, ou sur les oiseaux.

Le comité d'expert de l'Anses en 2015 concluait « *qu'il est impératif d'œuvrer de toutes les manières possibles pour une diminution globale des intrants* » (pesticides dont les néonicotinoïdes) afin de protéger les abeilles. C'est cette même Agence qui aujourd'hui met en consultation du grand public deux néonicotinoïdes dont la matière active est l'imidaclopride dont il est reconnu qu'elle ravage les insectes pollinisateurs.

Ainsi, les choix démocratiques de parlementaires français ne pèseraient rien, pas plus que l'avis des experts scientifiques mondiaux ni que la volonté des citoyens !?

La LPO appelle les français à dire non à la mise sur le marché de ces produits dangereux pour la biodiversité. Soyons des centaines de milliers à dire non à la disparition programmée des pollinisateurs et des espèces irremplaçables pour les services écosystémiques et l'agriculture elle-même. Tous sur le site pour dire non :

<https://www.anses.fr/fr/content/consultation-publique-sur-les-projets-de-d%C3%A9cisions-d%E2%80%99autorisations-de-mise-sur-le-march%C3%A9-des>

Contacts presse

Contact presse : Christian Pacteau 06 78 48 42 44 / ch.pacteau@orange.fr